

RAPPORT À L'ATTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point n° ... de l'ordre du jour du CA du 1^{er} juillet 2025

Catégorie : Patrimoine Immobilier

Intitulé : Servitude de Tréfonds – Travaux hydrauliques entrepris par la Métropole du Grand Nancy nécessitant la pose de 1 200 mètres d'un ouvrage de canalisation afin d'assurer la déconnexion des eaux naturelles de sources pour qu'elles ne soient plus rejetées dans les eaux usées mais valorisées.

Les sites de l'Université de Lorraine concernés sont :

Phase 1-2023 : Telecom Nancy, Remicourt – Délibération de CA le 11 juillet 2023

Phase 2 - 2024 : Aiguillettes-Sciences – Délibération de CA le 4 juin 2024

Phase 3 – 2025 : Aiguillettes-Sciences, à l'arrière du bâtiment B – Objet de la présente fiche et de la demande de délibération

Bases légales/textes de référence : Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2122-4 ; les articles 637 et suivants du Code civil.

Objet :

Autorisation de servitude de tréfonds au profit de la Métropole du Grand Nancy dans le cadre de la **phase 3** du projet de déconnexion et de valorisation des eaux naturelles de source, par la pose d'un ouvrage de canalisation souterrain sur les parcelles domaniales universitaires situées à l'arrière du bâtiment B de la Faculté des Sciences et Technologies – Campus Aiguillettes.

Contexte et historique :

La Métropole du Grand Nancy a engagé un vaste programme de travaux visant à déconnecter des sources naturelles aujourd'hui raccordées aux réseaux d'assainissement, en vue de les orienter vers un réseau d'eaux de source existant, à des fins de valorisation.

Ce projet se déroule en trois phases successives, impactant plusieurs emprises foncières universitaires. Les phases 1 et 2 ont fait l'objet de délibérations du Conseil d'Administration les 11 juillet 2023 et 4 juin 2024, autorisant les servitudes de tréfonds nécessaires à la réalisation des ouvrages.

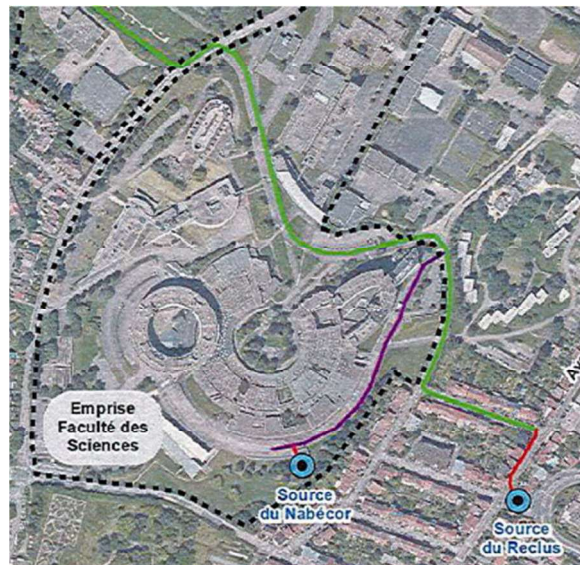
La phase 3 du projet concerne le secteur situé à l'arrière du bâtiment B de la Faculté des Sciences et Technologies, sur le campus Aiguillettes. Cette zone n'avait jusqu'ici pas été soumise à autorisation, **l'Université ayant conditionné toute décision à la transmission d'une étude géotechnique complémentaire permettant de lever les réserves émises quant aux risques de désordres liés à l'assèchement des sols.**

Éléments nouveaux :

La Métropole du Grand Nancy a apporté les précisions et assurances demandées par l'Université de Lorraine. Elle confirme notamment :

- Que les travaux envisagés **n'auront aucun impact sur les dispositifs de drainage existants situés dans le talus en amont de la chaufferie centrale** (dispositifs de puits de captage et drains) ;
- Que les travaux **ne consistent pas à reprendre ou modifier ces dispositifs**, mais uniquement à **recupérer les eaux de ruissellement issues de ce drainage**, en raccordant les deux branchements d'évacuation existants ;
- Que l'ensemble des éléments techniques et études géotechniques demandés ont bien été transmis, conformément à la position exprimée par la Présidente de l'Université dans son courrier du **23 janvier 2023**, conditionnant tout accord à la fourniture de ces garanties.

Le tracé du futur réseau, ainsi que celui de la phase 3, est le suivant (en violet) :



Demande de délibération :

Il est ainsi demandé au Conseil d'Administration de **se prononcer sur la demande de servitude de tréfonds afin de permettre le passage des réseaux de captation « Phase 3 – Travaux 2025 » du projet Métropolitain**, dans le respect des préconisations formulées en synthèse de l'étude géotechnique susmentionnée.

À l'issue de l'approbation du CA, il appartiendra au service des domaines (DDFIP 54) de décider de la mise en œuvre effective et de l'instruction de la servitude de tréfonds au profit du concessionnaire du réseau.

Porteur interne : Direction du Patrimoine Immobilier